

nous, cela est vrai pour les Etats-Unis aussi. Ils n'auraient pas la chance de transporter leur blé au-delà de l'Atlantique. Le représentant d'Assiniboia prendra-t-il la parole et dira-t-il que, dans un cas comme celui-là, si nous n'avions pas accès au marché anglais, notre seul marché pour la vente de notre blé, serait le marché des Etats-Unis où se trouveraient des millions de boisseaux qu'il serait impossible de porter sur les marchés du globe? Le soutiendra-t-il? S'il ne le soutient pas, comment peut-il logiquement maintenir sa position?

Comment se fait-il que le blé canadien et le blé des cultivateurs de l'Ouest traversent l'Océan pour se rendre sur les marchés du monde lorsque l'honorable député dit que les navires peuvent être coulés? C'est que la flotte de la Grande-Bretagne est maîtresse des mers.

Je ne saurais reprendre mon siège sans reppeler au député d'Assiniboia qu'il a été du nombre de ceux qui ont élevé la voix dans cette enceinte, et qu'il a contribué à empêcher le Canada d'augmenter la puissance de cette flotte et d'aider à la protection de nos produits pendant qu'ils sont transportés du Canada jusqu'aux marchés du monde.

L'hon. M. GRAHAM: Monsieur l'Orateur, le sujet du débat semble avoir échappé à tout le monde, et tout le monde semble s'en être éloigné. L'honorable préopinant (M. Edwards) a parlé de la Marine. Je ne crois pas qu'il ait laissé de côté une seule question dont la Chambre ait été saisie au cours de l'année dernière.

Je me propose de faire quelques commentaires sur le projet du ministre du Commerce, relativement au développement du commerce canadien et des moyens dont il veut se servir. Pendant que je m'entretenais avec le premier ministre de ce temps-là des députés de l'administration, on m'a demandé un jour, quel département je considérais comme le plus important. Je n'ai nommé ni le département des Finances, ni le département de l'Agriculture, bien qu'ils soient très importants, mais j'ai dit que le département qui offrait le plus vaste champ d'action à un homme doué d'une grande dose d'énergie c'était le département du Commerce, dans un pays jeune et qui est à peine entré dans la voie du progrès.

Quoi qu'il en soit, je m'abstiendrai de tout commentaire jusqu'à ce que soit déposé le budget supplémentaire, car je crois savoir que mon honorable ami a pour ainsi dire déterminé ses collègues à y laisser inscrire

[M. Edwards.]

une certaine somme destinée à cet objet. En dépit de toutes les théories que l'on a échafaudées ce soir—je ne dis pas cela pour déplaire à ceux qui se sont prononcés sur l'assujétissement du commerce à un tarif de faveur—lorsque le ministère ou les membres d'une convention quelconque aborderont l'étude de la véritable question, ils s'apercevront que les représentants du Canada ne consentiront pas, ce en quoi ils auront parfaitement raison, à abdiquer d'aucune façon leur droit de gérer leurs propres affaires comme ils l'entendent, bien que cela ne soit peut-être pas du goût de quelques-uns. D'ordinaire, quand il s'agit d'organiser quelques nouvelles mesures, il est bon en principe, de ne permettre à aucune autre nation, pas même à une de celles qui font partie de l'empire, de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être gérées nos affaires. Comme par le passé, ces conditions continueront à être déterminées par le Canada même. Le sujet est très vaste, et je crains bien que si je poursuivais sur ce ton, je finirais par faire un discours. Je réserve mes observations pour le moment où le budget supplémentaire viendra en discussion.

M. McCREA (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, il est un sujet dont le ministre du Commerce (sir George Foster) pourrait, ce me semble, s'occuper beaucoup plus aisément qu'il n'a réussi à traiter aujourd'hui les questions de marine marchande et de construction de navires. L'écorce de pruche est assez peu abondante au Canada, mais on en récolte plus qu'il ne s'en peut consommer au pays; or, l'exportation a été interdite par un décret du conseil rendu depuis environ un an, mais entré en vigueur depuis à peu près un mois. Si cette écorce ne se trouve pas en très grande quantité, il y en a plus, je le répète, qu'on n'en peut vendre au pays même.

Dans la partie du pays où j'habite, les gens exportent depuis cinquante ans l'écorce de pruche aux Etats-Unis; mais cette exportation se trouve interdite par le décret du conseil mis en vigueur depuis un mois. Et on ne peut trouver à vendre l'écorce au Canada. La mise en vigueur d'un tel décret a dû se faire sans réflexion, car je ne vois pas en quoi il peut être utile d'interdire l'exportation de l'écorce à tan. On ne peut pas l'exporter en Europe.

Il fut un temps où l'on comptait dans la province de Québec un certain nombre d'établissements où l'on réduisait l'écorce à l'état liquide. Ce liquide pouvait ensuite